



**Nouvelle version du protocole sanitaire annoncée pour  
ce soir : retour au présentiel total**

La nouvelle version du protocole sanitaire (1er septembre 2021) annonce plus de souplesse dans la mise en œuvre du télétravail, mode d'organisation de l'entreprise qui peut participer à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permettre de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile travail.

Pour rappel, le protocole en vigueur depuis le 9 juillet 2021 permettait de faire revenir les salariés sur site plusieurs jours par semaine en invitant les employeurs à fixer un nombre maximal de jours.

La nouvelle version du protocole supprimerait le nombre maximal de jours, permettant ainsi un retour complet au présentiel.

Les autres dispositions du protocole sanitaire ne devraient pas être modifiées.